

application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis montraient que la plupart des marchés du Canada présentaient des tendances oligopolistiques. Ainsi, en 1986, Khemani a constaté que

92 p. 100 des marchandises à cinq chiffres de la classification type dans le secteur de la fabrication (par exemple les conduites intérieures à quatre portes, la soupe en boîte, etc.) [étaient] produites dans des branches d'activité où quatre entreprises ou moins [intervenaient] pour 60 p. 100 ou plus du chiffre total des ventes. Quatre-vingt-deux pour cent de ces marchandises [étaient] produites par 4 entreprises ou moins réalisant 80 p. 100 du total des ventes de leur secteur<sup>20</sup>.

Les niveaux élevés de la concentration et des tarifs douaniers avaient ensemble pour effet de faire obstacle à l'implantation de nouvelles entreprises, et donc peut-être d'inciter à la coordination oligopolistique les entreprises en place possédant un pouvoir de marché important<sup>21</sup>. Dans le même temps, la taille restreinte des marchés, les coûts de transport et la rivalité oligopolistique potentielle ou réelle rendaient difficile aux usines de parvenir à des échelles d'exploitation d'une efficacité minimale.

Le milieu concurrentiel du Canada est cependant en train de changer, en partie par suite du mouvement de mondialisation qui touche tous les pays, mais, tout autant, du fait de la mise en application du Traité de libre-échange avec les États-Unis, qui aura éliminé presque toutes les barrières tarifaires et un grand nombre de barrières non tarifaires entre les deux pays d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1998.<sup>22</sup>

Tout un ensemble d'éléments théoriques et empiriques donne à penser que la libéralisation des échanges atténuera certaines inquiétudes de fond que soulève quant à la concurrence la structure du marché canadien. Les études sur la libéralisation des échanges ont en effet montré que les avantages retirés du commerce extérieur sont plus grands lorsque les marchés intérieurs sont supposés imparfaitement

---

<sup>20</sup> R.S. Khemani, "Merger Policies in Small vs. Large Economies", in Khemani et Stanbury, *supra*, note 4, p. 206.

<sup>21</sup> En examinant huit cas de fusions effectués entre 1987 et 1990, Paul S. Crampton a constaté que les tarifs douaniers constituaient le facteur clé de la création de marchés pertinents distincts dans quatre d'entre eux (la menace de droits antidumping intervenant comme facteur d'aggravation dans deux cas). Dans deux cas, la segmentation du marché était maintenue par des règlements de l'État (bière et énergie). Dans un cas (celui des amuse-gueule salés), le marché était segmenté par des coûts de transport élevés. Dans le dernier cas, la concurrence continuait d'inspirer des inquiétudes malgré l'implantation sur le marché pertinent de huit entreprises ayant leur siège aux États-Unis. Voir Paul S. Crampton, "Relevant Market Analysis in Recent Merger Branch Decisions", in Khemani et Stanbury, *supra*, note 4, p. 205, 223.

<sup>22</sup> L'ALE (avec le futur ALENA) se révèle comme étant la pierre angulaire de la politique industrielle (non interventionniste) du Canada, d'autant plus forte qu'elle est enchâssée dans un accord international.